

## COMMUNE DE CERVON

### Conseil Municipal du 19 février 2020

L'an 2020, le 19 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

**Présents :** M. SANSOIT Fabien, Maire, Mmes : BOULIN Stéphanie, CORDILLOT Marie- Agnès, COQUARD Laure, GUDIN Michelle Mme KOWAL Sophie, MM. BERTIN Pascal, HALM Charles, LOISY Fabien, MARTIN Jacques, PETRE Yves, SAINT JOST Alexandre,

**Absent :** M. Daniel CHAPUT

**Absent, ayant donné délégation :** M. Alain MATHIEU à Mme Michelle GUDIN

#### Approbation du procès- verbal

M. Fabien SANSOIT donne lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal**

- **Présentation et vote du compte administratif**

M. Fabien SANSOIT et Mme Stéphanie BOULIN présentent le Compte Administratif 2019 chapitre par chapitre.

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	499 935,47€	724 847,40€	<b>224 911,93€</b>
Investissement	244 671,64€	256 446,92€	<b>11 775,28€</b>

Calcul du résultat pour l'année 2019 :

COMpte ADMINISTRATIF 2019 - CERVON						
	FONCTIONNEMENT 2019		INVESTISSEMENT 2019		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		121 175,49 €	128 859,92 €			- 7 684,43 €
Opérations de l'exercice	499 935,47 €	603 671,91 €	115 811,72 €	256 446,92 €	615 747,19 €	860 118,83 €
TOTAUX	499 935,47 €	724 847,40 €	244 671,64 €	256 446,92 €	615 747,19 €	852 434,40 €
Résultat de clôture		224 911,93 €		<b>11 775,28 €</b>		236 687,21 €
	Besoin de financement		- €			
	Excédent de financement		11 775,28 €			
	Restes à réaliser		79 700,00 €		19 200,00 €	
	Besoin de financement des		79 700,00 €			
	Excédent de financement des					
	Besoin total de financement		60 500,00 €			
	Excédent total de					
	Affectation au Compte 1068		60 500,00 €		(Investissement) Excédent de fonctionnement	
	Affectation au Compte 002		164 411,93 €		(Fonctionnement) Excédent de fonctionnement	

M. le Maire sort de la salle. Le Conseil Municipal sous la présidence de M. Jacques MARTIN 1<sup>er</sup> Adoint, vote le compte administratif 2019.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le compte administratif 2019.**

- **Approbation de la charte du Parc Naturel Régional du Morvan 2020-2035**

M. le Maire nous présente la nouvelle charte qui doit être renouvelée.

- Axe 1 : consolider le contrat social autour d'un bien commun, le Morvan
- Axe 2 : conforter le Morvan, territoire à haute valeur patrimoniale, entre nature et culture
- Axe 3 : affirmer ses différences, une chance pour le Morvan
- Axe 4 : conduire la transition écologique du Morvan

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour signer la délibération renouvelant la nouvelle charte du PNRM pour les années 2020-2035**

- **Attribution d'indemnité du Receveur Municipal**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder l'indemnité de conseils calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 à M. CAVOY Christophe pour sa gestion du mois de mai au mois de décembre 2019 soit 8 mois.**

- **Convention d'enfouissement de réseaux aériens de communication électroniques**

Le Maire nous informe que les travaux de dissimulation esthétique des réseaux d'éclairage public et des réseaux de télécommunication vont bientôt commencer et qu'il nous faut pour cela signer une convention avec Orange définissant les charges financières de la mairie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la signature d'une convention entre la Commune de Cervon et ORANGE pour effectuer l'enfouissement des réseaux.**

- **Questions diverses**

- Minuterie de l'horloge de l'église : L'entreprise BODET remplacera le kit minuterie de la pendule qui est défectueux pour la somme de 396€ TTC
- Défibrillateur : Une maintenance de 300€ par an a été signée avec « Electrocoeur » pour l'entretien du défibrillateur
- Réfection des fossés : La Communauté de Communes doit refaire la route entre Valentinges et Vellerot au printemps. Avant que les travaux ne débutent la Commune de Cervon doit prévoir la réfection des fossés. Seulement une entreprise nous a transmis un devis. D'autres entreprises seront contactées.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour signer une délibération accordant la réfection des fossés à l'entreprise la mieux disante.**

- M. Jean-Francois DAVAUT a transmis à la Mairie une pétition des habitants de Maré les Bois pour demander la réparation de la chaussée dans leur village. M. le Maire lui a fait part de la signature d'un devis qui a été signé le 21 octobre 2019 pour la réparation de cette chaussée. Les travaux n'ont pas encore pu être effectués en raison de la météo.
- M. LANDRY : - nous fait part d'un problème concernant le chemin passant devant chez lui. M. le Maire lui confirme que c'est à la Commune de réparer ce chemin.

- M. GAUTHE : demande s'il serait possible de prévoir des aires de croisement sur la route de la Déchèterie et de financer ces travaux avec les bénéfices des bois communaux.

M. le Maire répond que cette question doit être étudiée.

- M. MESGNY : signale que des câbles téléphoniques se sont décrochés à Certaines. La Mairie a déjà contacté deux fois ORANGE pour régler ce problème.

Avant de clôturer ce dernier Conseil M. le Maire remercie les adjoints, les Conseillers Municipaux et les agents municipaux pour leur collaboration pendant cette mandature.

La séance est levée à 22H15